

CONSEIL DE VILLE

Suite de la séance du Samedi 21 Juin 1828.

La discussion est ouverte sur la résolution proposée par M. Gordon.

Après la lecture du projet d'adresse, M. Gordon demande l'adoption.

M. Canonge se lève et annonce qu'il va proposer divers amendements. Il témoigne qu'il est bien convaincu par avance que tous ses efforts seront inutiles pour empêcher l'adoption de l'adresse proposée; mais cette considération même ne le dispense point de remplir fidèlement et jusqu'au bout le mandat que lui ont remis ses commettans. Il établit avec précision et netteté en quel consiste ce mandat, que n'ont pas compris sans doute les auteurs de la résolution pendant devant le Conseil. Les Aldermen, dit-il, ne sont nullement appelés à s'occuper de politique, encore moins à soutenir les prétentions d'un parti quelconque; ils sont nommés pour surveiller l'emploi des fonds de la ville, pour maintenir le bon ordre et la police par des ordonnances y relatives; mais sans aucun rapport, et dans aucune circonstance il ne peut leur être permis de s'occuper d'intérêts politiques. L'hon. membre témoigne en conséquence combien il est surpris qu'on ait pu avoir l'idée de faire sanctionner par le Conseil des principes et des vœux qu'on voudrait donner comme l'expression de la généralité de la nation, mais qui sont évidemment démentis par la division d'opinion qui y règne sur le compte du très-hon. E. Livingston. Il rend justice aux qualités éminentes de cet homme de lettres distingué, il professe pour son caractère et sa philanthropie le respect le plus vrai, il a voté pour lui, et il prie de croire qu'il n'est pas l'ennemi personnel de M. Livingston. Mais, puisqu'il est contraint de s'exprimer sur une matière qui devait toujours être étrangère aux discussions du Conseil, il avoue hautement que M. Livingston professant des opinions politiques tout opposées aux siennes, il trahirait sa conscience, il trahirait ses devoirs de citoyen, en sanctionnant une adresse qui lui donnerait une apparence de versatileté en donnant la main à des projets qu'il veut toujours au contraire repousser de toutes ses forces. Aucun attachement personnel et aucune considération ne lui feront jamais sacrifier ses opinions et ses principes tant qu'il croira que de leur application dépend le bien être général.

Passant ensuite à la lecture de l'adresse, il y trouve une insulte véritable faite à tout le reste de la députation Louisianaise, par l'affection avec laquelle on s'adresse à M. Livingston seul, comme si la conduite de MM. Brent, Bouigny, Gurley et Johnston n'était digne que de blâme, comme si ces hommes respectables, tranquilles spectateurs de toutes les délibérations du Congrès, ou nos intérêts se trouvaient compromis, n'avaient jamais daigné élever la voix en faveur de leurs commettans! Il propose en conséquence pour premier amendement de changer le titre de "à M. E. Livingston" en celui-ci: "à MM. Ed. Livingston, Brent, Bouigny, Johnston et Gurley." M. Canonge observe que puisqu'une majorité que le hasard seul a fait naître dans le Conseil veut absolument, abusant de sa force, contraindre tout le corps des Aldermen à se mêler d'intérêts politiques et d'élections, il doit au moins avoir quelques égards pour l'opinion publique et le vote des électeurs de tout cet Etat; que M. Livingston n'est pas le seul élu du peuple; que sa première élection même n'aurait pas réussi sans le retard de quelques courriers, qui s'étaient prolongés au-delà du terme, et qui fut la seule cause (comme on en eut bientôt la preuve) de la majorité que parut obtenir M. Livingston au dépouillement du scrutin. L'honorable membre termine en donnant l'assurance à ses collègues que rien ne le décidera jamais en faveur de l'adresse proposée; et qu'alors même qu'il donnerait son vote à M. Livingston, si on eut demandé sa participation à une mesure telle que celle dont il s'agit, il aurait tenu à grand honneur de la refuser.

M. Cucullu seconde l'amendement. M. Laverty prend la parole, mais au lieu de réfuter les objections de M. Canonge il se contente de dire qu'il est indigné qu'on ose mettre en parallèle des hommes tels que MM. Johnston, Brent, &c. avec l'illustre M. E. Livingston.

M. Rodriguez ne croit pas devoir garder le silence dans une circonstance aussi grave. Il avoue avec franchise qu'une sorte de reconnaissance, qu'un sentiment personnel, le portait d'abord en faveur de cette adresse, mais qu'après de mûres réflexions, après la lumière jetée sur cette matière par quelques journaux, il ne peut en effet se dispenser de reconnaître à la proposition de M. Gordon des motifs qui ne doivent jamais intéresser un Aldermen. "Monsieur le Président, dit l'honorable membre, dans un gouvernement représentatif, l'homme en place est comptable au public qu'il représente, de ses opérations: pour se mettre à couvert de tout reproche, pour prouver qu'il connaît bien toute la responsabilité qui pèse sur lui, il doit motiver ses opinions et les suivre avec énergie, avec une mâle franchise: c'est un hommage qu'il doit à ses commettans, et c'est aussi ce que je me propose dans l'examen du sujet qui occupe le Conseil en ce moment.

En politique comme en moral, M. le Président, il peut exister une conscience erronée qui donne l'impulsion à nos opérations sans nous rendre coupables: l'opinion des philosophes, des théologiens et les lois sociales, excusent et respectent cette erreur, entant qu'elle ne porte pas un

coup mortel au corps social, mais si la société souffre, il faut attaquer l'erreur. Telle est l'hypothèse dans laquelle nous nous trouvons et qui a provoqué la solution du problème qui est devant le Conseil. La grande famille Américaine, partagée sur l'élection du futur Président, a inoculé sa maladie à notre petite famille Louisianaise. Beaucoup de nos concitoyens, très estimables, et possédant les premiers talens pensent (et ils sont dans l'erreur je crois) que du choix du Président dépend le bien être général ou la ruine de la république fédérale, et celle des citoyens qui en est la suite: je peux respecter cette opinion sans la partager, parce que je crois que tous ces calculs sont fondés sur une géométrie illusoire; si j'avais pu penser autrement, vous m'auriez vu dès le commencement de cette lutte, non pas dans les rangs, mais à la tête du parti défenseur de la chose publique, avec cette énergie électrique que vous me connaissez; car, j'ai toujours eu pour principe que lorsque la patrie est en danger, la neutralité est une lâcheté et peut devenir un crime. Ainsi je déclare, avec la naïveté qui me caractérise que dans le grand mouvement de cette traversée électorale, je n'aperçois d'autres ressorts que les passions et les intérêts personnels chez les uns, et une pure illusion chez les autres. Quoiqu'il en soit, laissons à nos concitoyens la liberté d'aborder chacun dans son sens; ne nous immisçons nullement dans les affaires qu'ils ne nous ont pas confiées et qui ne nous regardent pas. Que chacun de nous, comme particulier, hors de l'enceinte de cette chambre, use de son droit de liberté comme il l'entend; qu'il travaille les électeurs qui veulent bien l'écouter, à la bonne heure; mais qu'assis sur les sièges municipaux, et agissant comme corps constitué, nous nous occupions d'une question étrangère à notre mission, ce serait une conduite blâmable et impolitique. Prendre l'initiative, et vouloir fixer par la nôtre l'opinion de nos constituans sur une affaire d'élection, ce serait attenter à leurs droits les plus sacrés. Ce qui, selon nos usages est permis et toléré dans une assemblée particulière, est indécent et réprouvé dans une assemblée publique de l'espèce de la nôtre. Tout ce qui n'a pas un rapport direct ou indirect avec la police ou l'administration des fonds de la cité, cesse d'être municipal, et tout ce qui n'est pas municipal est hors de notre sphère. Mais admettons que nous ayons quelque droit à ces discussions de parti, et supposons, l'hypothèse n'est pas ici déplacée, supposons que nous ayons la faiblesse d'adopter l'adresse qui nous est proposée. Quel sera le résultat de cette conduite, croyez vous que parce que nous aurons mis au grand jour notre opinion, soit individuelle, soit en corps, que l'un ou l'autre parti y gagnera un seul prosélite? Tout au contraire, vous fixerez par cette démarche la conviction que vous prétendez ébranler. Enfin, comment un corps qui représente à la fois les deux partis peut-il donner la préférence et se déclarer pour l'un, sans faire une criante injustice à l'autre? cette partialité dégraderait et rendrait indignes de leurs places des hommes dont le devoir est d'être justes et impassibles.

L'hon. membre vote pour le rejet. L'amendement de M. Canonge est mis aux voix et rejeté.

M. Gordon demande l'adoption. M. Canonge propose un amendement à la première section de l'adresse.

M. Preston, en vertu d'un art. réglementaire du conseil, prétend qu'on ne peut admettre un amendement qui changera l'état de la question. Celle-ci, dit-il, est l'adoption ou le rejet de l'adresse proposée par M. Gordon.

Après quelques discussions peu importantes entre MM. Canonge, Preston et Gordon, l'observation de M. Preston et l'amendement de M. Canonge sont écartés.

La proposition de M. Gordon est adoptée, on demande l'appel nominal. Il en résulte que MM. Gordon, White, Preston, Laverty, Lemonnier, Bickel, Rodriguez et Cucullu ont voté pour; MM. Canonge et Fleytas contre.

Sur la demande de MM. Rodriguez et Cucullu la reconsideration est accordée.

Le Conseil s'ajourne à Mardi.

Nota. MM. Rodriguez et Cucullu n'ont voté en faveur de la résolution qu'afin d'obtenir la reconsideration.

(Communiqué.)

Nous ignorons quel a été l'idée de l'éditeur du Louisiana Advertiser, en reproduisant une pièce en faveur de M. Livingston, écrite il y a deux ans par M. Rodriguez. Si de ce que ce monsieur a défendu la cause de M. Livingston, l'éditeur en tire la conséquence que M. Rodriguez alors était jacksoniste et qu'on doit espérer de le trouver aujourd'hui dans les mêmes sentimens, nous dirons qu'il se trompe pitoyablement, et la conduite de M. Rodriguez avant l'époque de 1826 comme aujourd'hui, dément formellement cette induction. N'est-ce pas M. Rodriguez qui en 1822, je crois, s'opposa à l'érection d'une statue équestre sur la Place d'Armes, aux frais de la ville? N'est-ce pas lui qui, par les énergiques publications qu'il inséra dans les feuilles publiques, paralysa l'effet de la résolution adoptée par la majorité du Conseil sur cet objet, résolution dont M. Gordon était l'auteur. N'est-ce pas ce même M. Rodriguez qui vient encore de se refuser à sanctionner l'adresse de Samedi dernier, et qui, dans un discours très-sensé, a déclaré qu'il ne sacrifierait jamais son devoir comme homme public à aucun parti, ni aucun citoyen quels que soient sa réputation et son caractère politique.

Si comme simple particulier M. Rodriguez en 1826 a recommandé M. Livingston dans un moment où son élection ne pouvait pas être précisément considérée

comme une affaire de parti, parce qu'il était parti alors on n'était pas né on n'était encore qu'un berceau, nous n'hésitions point à affirmer que M. Rodriguez en 1828, est incapable de compromettre ses principes et ses devoirs comme Aldermen, et de se laisser entraîner par l'esprit de parti à soutenir la cause de M. Livingston ou de tout autre. Nous ne craignons pas que cette assertion soit démentie, parce que nous connaissons toute l'intégrité de son caractère, et parce que lui-même nous a donné l'assurance, dans les discussions du Conseil de Ville, qu'il était incapable de s'oublier à ce point. Nous ne voyons point au reste quelle est l'opinion individuelle de M. Rodriguez sur la capacité du général Jackson et sur ses prétentions à la présidence; nous ignorons s'il a déjà pris la plume dans cette lutte, mais il serait à désirer qu'il s'expliquât sur un point aussi essentiel, et nous sommes sûrs que le public, qui lit toujours avec plaisir tout ce qui sort de la plume de cet estimable et impartial écrivain, lui serait très-reconnaissant s'il daignait remplir ses vœux sur cet objet.

NOUVELLES RECENTES

Les nouvelles d'Angleterre reçues à Charleston, vont jusqu'au 3 de Mai. D'après les extraits qu'en ont faits les journaux de cette ville, il paraît que l'état de l'Europe est toujours le même; les Russes étaient toujours à la veille de passer le Pruth; le Grand-Sultan organisait ses corps d'armées pour se mettre sur la défensive. Les troupes françaises paraissent avoir décidé de regagner l'Espagne. Il n'y a rien de nouveau à l'égard de la France.

La corvette française l'Emulation a esorté 5 navires anglais partis d'Alexandrie le 18 fev. pour Liverpool.

SINISTRES

Dans le coup de vent du 21 février, le Messager de St-Thomas a été jeté à la côte de Portugal; l'équipage s'est sauvé. Un grand transport anglais, chargé de troupes, se rendant à Malte, s'est perdu corps et biens. Une goëlette espagnole a aussi fait naufrage: une femme et un enfant sont les seuls nœyés. Plusieurs autres navires étaient venus à la côte dans les mêmes parages.

Des lettres de Madrid, du 3 Avril, contiennent ce qui suit:

Définitivement le roi se rendra de Saragosse à Pamplune, où S. M. fera, en personne, l'ouverture des cortès de Navarre, qui aurait dû avoir lieu le 1er de ce mois, mais qui a été suspendue jusqu'au 1er Juin, afin que le roi lui-même pût assister à cette cérémonie, pour laquelle on a envoyé d'ici différens ornemens du palais. Ce sera un spectacle vraiment curieux que de voir un roi qui se dit roi absolu, sanctionner, par sa présence au milieu des représentans de la Navarre, les droits nationaux dont cette province a su conserver l'image au milieu des empiétements sans nombre au moyen desquels la monarchie espagnole est devenue une monarchie absolue.

FUUILLETON

Hier, vers midi, deux fochs de la chaîne des hommes de couleur libres, se sont évadés, et ont pris la direction du canal Carondelet. Ils étaient occupés avec le reste de la chaîne à quelques réparations que l'on fait dans la rue St. Claude ou aux environs. La garde de ville s'est mise aussitôt à leur poursuite et les a atteints au-dehors du canal. Arrivés à cet endroit il paraît qu'ils avaient voulu traverser; mais ne sachant point nager ils hésitèrent un instant. Le plus décidé se jeta pendant à l'eau, mais ses fers l'empêchant de se soutenir, et d'ailleurs, son compagnon n'osant pas l'imiter, ses forces s'épuisèrent bientôt et il fut forcé de succomber. Son malade compagnon, en le tirant par la chaîne fixée au pied, a plus contribué à l'égarer qu'à retarder sa mort. Son cadavre a été immédiatement transporté à la prison.

A Monsieur D. ... Monsieur. Abonné à l'Abelle depuis son apparition sur le sol Louisianais, je me fais gloire de la lire tous les jours avec la plus scrupuleuse exactitude, en français et en anglais depuis son titre inclusivement jusqu'à y compris la dernière ligne de la quatrième page, et si jamais j'y ai rencontré quelques articles à travers les bâtimens en charge, annonces de coiffeurs et de droguistes, de parts et arrivées de steam-boats séances du Conseil de Ville, remède de Leroy, nègres marrons et pêche aux chiens ce sont certainement les vers dont vous avez gratifié et vos concitoyens et la postérité productions estimables et estimées qui, consignées dans cette feuille légère, ne manquent pas d'arriver à la première adresse. Quant à leur seconde destination tout porte à croire qu'elles n'auront pas le sort des malheureuses décares de l'ite-Live, c'est ce que je vous souhaite, au nom du &c.

Cependant, Monsieur, je regrette que votre verve vous ait emporté jusqu'à attaquer le corps respectable dont je fais partie; en le priant pour jamais et de votre propre autorité de l'honneur d'être assis au Parnasse, où pourtant nous avons déjà plus d'un confrère. Sans vous citer l'immortel Scarron, vous n'ignorez pas que le grand Frédéric était un peu bossu, et que Voltaire sur ses vieux ans en avait l'apparence; et pour ne pas vous fatiguer de l'énumération des autres je vous renverrai au proverbe: *Madin comme un b...* D'un autre côté si je voulais user de récrimination en attaquant l'infirmité naturelle dont la gloire vous a rendu la victime je vous

dirais qu'un bossu a pour graver l'Hélicon plus de facilité qu'un manchot, attendu que de ses deux mains il lui est loisible de saisir les moindres buissons de lauriers ou dépinés qui peuvent l'aider dans sa course ascendante; mais je m'abstiendrai comme l'a fait l'estimable monsieur de l'Escalier (qui du reste, à ce qu'on m'a assuré, n'a pas l'honneur d'être un de mes confrères) je m'abstiendrai, dis-je, de toute plaisanterie déplacée et qui sortirait des bornes de la politesse dont je me suis toujours piqué envers tout le monde. J'espère donc Mr., qu'incessamment dans quelques uns de vos vers harmonieux vous rétablirez notre honneur et notre réputation violemment et fausement attaqués dans votre dernière production. C'est dans l'attente du plaisir de vous lire encore que je termine cette épître que tout le monde trouvera déjà trop longue, reproche que l'on ne peut adresser à vos vers, et que je vous prie de me croire toujours

L'administrateur le plus sincère de votre méjrite éminent. Polycarpe Emmanuel Gobin, un des Grands-Hommes.

Mr. D. ... nous communique et nous prie de vouloir publier de suite la lettre suivante: nous avons cru devoir l'insérer sans y rien changer, parce qu'il nous aurait été bien difficile de mieux faire.

A Mr. Bossel l'acteur. Je vous prie sincèrement de ne jamais supposer que, ce que vous avez lu dans l'Abelle Samedi soit contre votre aimable personne. Veuillez agréer, et excuser des torts que je ne crois pas avoir mérité, pas plus que vous, puisqu'cela ne regardait entièrement que M. de l'Escalier, qui n'avait ni marche, ni tête! ...

Le capitaine Wight Medway, venu de Bahia en Angleterre, rapporte qu'une goëlette venant de la côte d'Afrique est arrivée à Bahia avec 400 esclaves; il paraît que sa cargaison se composait, dans le principe, de 600 nègres, mâles et femelles, amis que pour échapper à un navire de guerre qui lui donna la chasse; pour alléger la goëlette le capitaine en fit jeter 200 à la mer.

Bibliothèque de la Nouvelle-Orléans. LES administrateurs de la Bibliothèque de la Nouvelle-Orléans, ont élu, à l'unanimité, dans leur séance du 17 de ce mois, M. EUGÈNE LOUVER, à la place de Trésorier-Bibliothécaire, en remplacement de M. Bellanger Desboullets, démissionnaire.

TICKET DE L'ADMINISTRATION. Manufactures domestiques - Améliorations internes. ÉLECTEURS D'ADAMS. JAMES VILLERE - De St. Bernard. A. LEBLANC - De l'Assomption. C. BUSHNET - D'Est Baton-Rouge. N. DECLEUET - De St. Martin. B. MORRIS - Natichitoches.

Mr. PIERRE DEBIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. D. WHITE à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

LEGISLATURE D'ETAT. G. A. WAGGAMAN - Chs. Maurian. P. LANDREAUX. J. H. SHEPLERD. M. DURALLE. D. F. BARTHE. Ant. DUROIS.

(Communiqué.) Les électeurs libres et un grand nombre du parti de Jackson et d'Adams, qui respectent et honorent l'indépendance, soutiendront l'élection de Mr. J. RODRIGUEZ à la Législature prochaine. 24 Juin - 2ps

THEATRE D'ORLEANS. M. DE MILON, entièrement rétabli, tous les artistes faisant partie du Théâtre d'Orléans ne voulant point quitter cette ville sans faire leurs adieux à un public dont ils ont reçu tant de marques de bienveillance, ont offert à l'Administration de donner une dernière représentation pour le dédommager des frais énormes que le déplacement de la troupe lui occasionne: leur départ étant fixé aux premiers jours de Juillet prochain, ils donneront en conséquence pour la clôture.

Dimanche, 29 Juin 1828, La dernière représentation du SOLITAIRE, Opéra en trois actes, paroles de Planard, musique de Carafa. Cet ouvrage, un des plus beaux du Répertoire, sera orné de tout le spectacle dont il est susceptible. Suivra la seconde représentation des COMPTES DE TUTELLE, Charmant Vaudeville en un acte, de Melleville et Bayard. Entre les deux pièces, Mr. TABARY aura l'honneur d'adresser au public un Compliment de Cloture.

Nouvelles Maritimes. PORT DE LA NILLE-ORLEANS. Espérées. Navire Kentucky, Rathborne, New York, Foster et Hutton. Navire Cooper, Woodbury, New York, Lincoln et Green. Nav. Phénarque, Pike, New-York Foster et Hutton. Goel. Wm. Osborne, Hawthorn, Pensacole, capt. Goel. Fams, Sous Havane, A Mon. Nav. Jana, Rich, Boston, A Lockhart et co. Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, de la Belize avec le navire Princess Charlotte, et le brick Ivanhoe, tous deux de Liverpool; et le navire Charleston, de la Havane. Bateau à vapeur Decatur, du Bayou Lafourche, avec du coton, sucre et du rhum, à M. Ferry, N. Benoit; Toledo et Gaillard; A. Fisk et co. - 45 passagers

Deux Pirogues de Lafourche avec 70 balles coton à Peyroux, Rivarde et co; 39 de 8 lbs melleux 2 lbs sucre à ordre. Deux châlans venant d'Alabama, avec 400 balles coton à J. Foley, fils; Lockhart et Arrott; Dicks, Booker et co; B. Sleg, J. G. Banks. Entrés. Navire Charleston, Barney, Havane, avec café, cire confitures etc, à R. Taylor; J. G. Blanchard; A. A. Watson; M. Eichel; J. Morgan; C. Adams, et autres; 1 sac espèces à S. P. Morgan et co. Brick Vanhook, Harvey, Liverpool, chargé rap. Brick Paine, de Hambourg, do. Brick Amelia, Newbury de la Havane, do. Brick Ventura, Cupill, de la Havane, do. Brick Andromache; Geirson, Glasgow, do.

Arrivés au Bassin. Goel paquebot Virginia, capt. Miller, de la Mobile, à J. Perry, avec la melle des E. U. à A. Dupuy; 103 balles coton à ordre; 14 lbs poudre; 3 cs mds à Benet; des peaux à Bouquette et Bea-ranger; 3 esclaves à ordre - 5 passagers.

MEMORANDA. Navire New-Orléans, Co. parti de ce port, est arrivé à New-York le 28 Mai. Navire New-Orléans, Sawyer, do. do. le 29 do. Navire Minerva, Wallace, et America, Tibbets, do. do. le 31 do. Brick Syren, Fernald, et goël. Fame, White, do. do. le 28 do. Goël. Decatur, do. à Richmond le 25 do. Brick Orléans, South, do. à Boston le 24 do. Brick Ann Maria, Jordan, do. do. do. Brick Montpellier, do. à Philadelphie le 27 do. Brick Roxana, do. do. le 29 do. Brick Ajax Banks, do. à Norfolk le 30 do. Le Pearl, Teal, do. à Liverpool le 27 Avril. Le Comet, Hylton, do. do. le 29 do.

Batimens rencontrés en mer. Brick Florida, Greenleaf, parti d'ici pour Boston, le 17 Mai, lat. 28 30. Goël. Jane Brown, partie de Ténériffe pour la Nlle. Orléans, le 28 Mai, lat. 21 49, long. 64. Navire Wm. Tell, parti d'ici pour Hambourg, le 7 mai, lat. 48, long. 10; 32 jours de mer. Navire Lydia, parti d'ici pour Belfast, le 27 Mai, lat. 36 31, long. 60 30; 19 jours de mer. Navire Gen. Putnam, parti d'ici pour Liverpool lat. 27 30, long. 85, 9 de mer. Brick Reinder, parti de Marseille pour la Nlle-Orléans, le 13 Avril, près de Madère.

Ventes Publiques.

Mardi 24 Juin, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Dr. Droyer, un nègre nommé Oly, âgé de 21 ans payable 30 mois. Mercredi 25 Juin, à 4 heures de l'après-midi, à l'encan de feu M. Madison et Condé, par le Marchal, les articles suivans: lits, matelas, armoire, chaises, batterie de cuisine, lampes, verrerie, comptoir, étageres, plateaux et groceries. Jeudi 26 Juin, à midi, au Café de la Bourse, par le Marshall, deux chevaux et deux drays, saisis. Vendredi 27 Juin, à la Bourse, un lot de terre avec les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg de la Course, de 60 pieds de face sur 120 de profondeur; saisi.

COUR DES PREUVES. - Vente par le Régister des Testaments. - Jeudi 24 Juillet 1828, j'exposai en vente au Café de la Nouvelle Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Daniel C. Holliday, les Esclaves suivans, savoir:

- Sam Pool, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier, un peu malade. Hazle, mulâtre âgé d'environ 40 ans, tonnelier. Orange, nègre âgé d'environ 40 ans, charpentier. Elize, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ. Emily, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ; sujette à manger quelque fois de la ter. Sally, âgée d'environ 30 ans, femme d'Orange, propre au champ; un peu malade, et ses deux enfans, Lucy âgée de 10 ans, act. Matide, âgée d'environ 9 ans. Ben, fils de Sally, âgé d'environ 12 ans, propre au champ. Rachel, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ. Alch, nègre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison.

CONDITIONS. - Payable en trois termes 6-gaux: le 1er. Avril 1829, 1er. Avril 1830, et 1er. Avril 1831, en billets avec deux endosseurs à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les atez de vente seront posés par Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs, et les billets seront fournis par coupons selon la convenance des vendeurs. - Par ordre de la Cour.

24 Juin. CHS. BLACHE. Régister des testaments. Tous ces esclaves sont acclimatés et habitués depuis longtemps aux travaux d'une siccité.

POUR CAMPECHE & STAZAL. Le navire de première classe DESDAMONA, capt. Randall, est maintenant prêt à recevoir un chargement, et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 23 Juin. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BORDEAUX. Le navire neuf VESTA, capt. M'Kown, partira sous peu, et peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue Bienville. 20 Juin.

POUR MADERE. On expédiera pour ce port, un navire de première classe, si on offre de suite l'équivalent de 200 barils, pour fret. S'adresser à 20 Juin. C. D. JORDAN.

POUR LA BATE ST. LOUIS. Le sloop KANNY connu par sa marche supérieure et venant d'être parfaitement installé, partira Lundi matin des piquets. Pour fret ou passage s'adresser à 18 Juin.

POUR LE HAVRE. Le brick de première classe HERCULES, capitaine CHIFFRE, construit depuis seulement un an, sera expédié d'ici au 1er de Juillet. Pour fret de 150 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à Wm. NOTT et Comp. 18 Juin.

POUR TAMPICO. La belle goëlette CORREO, capitaine Bateman, partira Jeudi 19 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à 18 Juin. GORDON, FORSTALL et Co.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires. Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Collier, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme paq et régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont le Mercredi de la Nlle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à 23 Juin. J. HAGAN & Co.